

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Comité technique paritaire
Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale
Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES
DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA VILLE

Arrêté du 25 février 2009 portant modification de l'arrêté du 18 septembre 2008 modifié portant nomination des membres du comité technique paritaire ministériel du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

NOR : MTSO0980923A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu l'arrêté du 18 septembre 2008 portant nomination des membres du comité technique paritaire ministériel du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle modifié ;
Vu la demande du 23 janvier 2009 présentée par le syndicat SNU-TEF ;
Vu la demande du 28 janvier 2009 présentée par le syndicat CFDT,

Arrête :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 18 septembre 2008 susvisé sont modifiées comme suit, s'agissant des membres représentant le personnel :

Syndicat SNU-TEF/FSU

Membre titulaire

Mme Lise Rueflin, direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Doubs, est nommée en remplacement de M. Dominique Rols.

Syndicat CFDT

Membre titulaire

Mme Fabienne Rosset, direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Mayotte, est nommée en remplacement de Mme Marie-Ange Siffredi.

Membres suppléants

Mme Marie-Ange Siffredi, direction générale de l'administration et de la modernisation des services, est nommée en remplacement de Mme Martine Joly.

M. Christophe Astoin, direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est nommé en remplacement de Mme Fabienne Rosset.

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Fait à Paris, le 25 février 2009.

Pour le ministre et par délégation :
*Par empêchement du directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services,*
J. ALISSABIDE